

Comité syndical du 22 janvier 2024

DL 2024_01/05

ADHÉSION A L'INTERIM TERRITORIAL 47 PROPOSÉ PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE 47

Le comité syndical de ValOrizon, légalement convoqué **le 15 janvier 2024**, s'est réuni, salle de l'Hémicycle Hôtel du Département à AGEN, le **lundi 22 janvier 2024 à 9h30**, sous la présidence de M. Ludovic BIASOTTO.

CONSEIL DEPARTEMENTAL 47 : Ludovic BIASOTTO, Jacques BILIRIT, Philippe BOUSQUIER, Laurence DUCOS, Sophie GARGOWITSCH, Christine GONZATO-ROQUES, Françoise LAURENT, Valérie TONIN (8) ;

VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION : Marie-France BONNEAU, Pierre CAMANI, Gilbert DUFOURG, Jean-Claude DERC, Alain LERDU, Jacques PIN, Jacques VERDELET (7) ;

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS : Jacques BORDERIE, Michel LAVILLE, Christelle PRELLON, Jean-Eric ROSIER, Michel BRUYERE (5) ;

SMICTOM LGB : François COLLADO, Henri de COLOMBEL, Christian GIRARDI, Alain LORENZELLI, Didier SOUBIRON (5) ;

FUMEL VALLÉE DU LOT : Didier CAMINADE, Jacques PICCOLI, Jacques SEGALA (3) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BASTIDES EN HAUT AGENAIS PERIGORD : Nathalie FOUNAUD-VEYSSET, Auguste FLORIO (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES COTEAUX ET LANDES DE GASCogne : Audrey ARMELLINI, Michel PONTTHOREAU (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LAUZUN : Jean-Pierre BARJOU, Emilien ROSO (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE DURAS : Joël KLEIBER (1) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC : Ghislain GOZZERINO (1) ;

Nombre de conseillers en exercice : 36

Présents : Mme BONNEAU, LAURENT, PRELLON et TONIN, MM. BARJOU, BIASOTTO, BOUSQUIER, BRUYÈRE, DUFOURG, GIRARDI, GOZZERINO, KLEIBER, LAVILLE, LORENZELLI, ROSIER, ROSO, SEGALA, VERDELET (18)

Représentés : M. PIN par M. VERDELET, M. COLLADO par M. GIRARDI, Mme FOUNAUD-VEYSSET par M. SEGALA, M. SOUBIRON par M. LORENZELLI, Mme DUCOS par M. BOUSQUIER (5)

Quorum atteint

Secrétaire de séance : M. Alain LORENZELLI

Nombre de délégués présents : 18

Représentés : 5

TOTAL : 23

Etaient également présents : Mmes Julie FARBOS, Muriel FIGUEIRA, Gaëlle ALNO, Marie-Claude ARQUEY, M. Vivian BERNOS-USIETO

DL 2024_01/05

ADHÉSION A L'INTERIM TERRITORIAL 47 PROPOSÉ PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE 47

Le Centre de Gestion de Lot-et-Garonne, au-delà du champ d'intervention de ses missions obligatoires et en vertu de l'article L452-40 du Code Général de la Fonction Publique, a développé, au service des collectivités territoriales, des prestations facultatives.

Dans le cadre de ces missions facultatives, le Centre de Gestion de Lot-et-Garonne propose la mise à disposition de personnels telle que prévue à l'article L452-44 dudit Code, pour effectuer le remplacement d'agents momentanément indisponibles, pour assurer des missions temporaires, pourvoir des emplois vacants qui ne peuvent être immédiatement pourvus ou pour effectuer des missions permanentes à temps complet ou non complet.

Dans ce cadre, le Président, rappelle que le Centre de Gestion de Lot-et-Garonne proposait déjà une telle prestation via la convention d'adhésion au Service Public d'Emploi Temporaire.

Le Syndicat avait délibéré pour adhérer au service public temporaire du CDG47 le 12 décembre 2011 ;

Par courrier en date du 27 septembre 2023, le Centre de Gestion de Lot-et-Garonne a informé ValOrizon de la dénonciation de l'actuelle convention du fait de la refonte de ce service avec proposition d'une nouvelle convention « Intérim Territorial 47 ».

Aussi, afin d'adhérer à cette prestation, une convention détaillant les conditions de mise à disposition des agents de remplacement et de renfort doit être conclue entre ValOrizon et le Centre de Gestion.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL, A L'UNANIMITÉ,

- Article 1 : **PREND ACTE** de la dénonciation de l'actuelle convention SPET,
- Article 2 : **AUTORISE** le Président à signer à signer la convention de mise à disposition afférente et à faire appel en tant que de besoin à l'INTERIM TERRITORIAL 47.

Résultats des votes

Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0
Abstentions :	0

Fait à Damazan, le 22 janvier 2024,

Le Président,

Publication/Affichage le 22 janvier 2024

Ludovic BIASOTTO